



Andr ea FERNANDES
Agent recenseur



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



Carole TOUITOU
Agent recenseur

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE!

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez  tre recens (e) cette ann e. Un agent recenseur se pr sentera prochainement chez vous. Il vous demandera de r pondre   l'enqu te sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra   cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas r pondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra r cup rer.

  QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de conna tre le nombre de personnes qui vivent en France.

Il d termine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres d coule la participation de l' tat au budget des communes : plus une commune est peupl e, plus cette participation est importante. La connaissance pr cise de la r partition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : d cider des ** quipements collectifs** n cessaires ( coles, maisons de retraite, etc.), pr parer les **programmes de r novation** des quartiers, d terminer les **moyens de transport**   d velopper...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile   tous.

DES R PONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous pr senter. Je vous remercie de lui r server le meilleur accueil. Vos r ponses resteront confidentielles. Elles seront remises   l'Insee pour  tablir des statistiques rigoureusement anonymes, conform ment aux lois qui prot gent votre vie priv e.



Le recensement est organis  du 17 janvier au 16 f vrier 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demand  de r pondre rapidement apr s son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne r pondez pas aux sites qui vous r clameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de ma consid ration distingu e.



Votre maire
RODOLPHE NUN Z

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enqu te, reconnue d'**int r t g n ral et de qualit  statistique, est obligatoire**, en application de la loi n  51-711 du 7 juin 1951 modifi e sur l'obligation, la coordination et le secret en mati re de statistiques.

Visa n  2018A001EC du Ministre de l' conomie et des finances, valable pour les ann es 2018   2022.

En application de la loi n  51-711 du 7 juin 1951 modifi e, les r ponses   ce questionnaire sont prot g es par le secret statistique et destin es   l'Insee.

La loi n  78-17 du 6 janvier 1978 modifi e, relative   l'informatique, aux fichiers et aux libert s, s'applique aux r ponses faites   la pr sente enqu te. Elle garantit aux personnes concern es un droit d'acc s et de rectification pour les donn es les concernant. Ce droit peut  tre exerc  aupr s des directions r gionales de l'Insee.